



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Exercice 2024

Mairie de Belleville-en-Beaujolais
105 rue de la République
69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS

Ville Bioclimatique et Positive 2035



Unité de traitement des pesticides de La Plume

Le mot de l'élu référent

DIDIER JAFFRE, 1^{ER} ADJOINT AU MAIRE DE BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS, MAIRE
DELEGUE DE SAINT-JEAN-D'ARDIERES



L'enjeu de la gestion du cycle de l'eau reste une réalité au fil des années.

Nous avons le devoir, pour nous-mêmes mais aussi pour nos enfants, d'appliquer une politique qui permette de pérenniser nos ressources.

Le compte rendu annuel d'activité permet de faire un focus sur la situation plutôt saine de notre territoire, grâce aux efforts déjà effectués depuis des années.

Nous devons continuer, tous ensemble, avec nos services, nos délégataires, d'améliorer les rendements des réseaux, de la production, de la collecte, du traitement, tout en maintenant un prix acceptable pour nos populations.

Le travail effectué par nos équipes, avec notre exploitant VEOLIA, doit se poursuivre, car nous ne sommes jamais à l'abri d'un incident comme celui survenu au mois de juin 2024.

Le plan Eau sur lequel notre collectivité a délibéré et s'est engagée permettra une amélioration régulière et continue du service rendu et la préservation de cette ressource si précieuse pour nos administrés.

Soyez assurés de notre volonté de travailler pour offrir une prestation où chaque euro dépensé le soit de la meilleure façon pour préserver notre avenir.

SOMMAIRE

1. L'essentiel de l'année 2024	4
2. Territoire et compétences	5
3. Description du service	6
4. Activité du service en 2024.....	7
a. Exploitation courante du système d'alimentation en eau potable.....	7
b. Service délivré aux abonnés	10
c. Amélioration du patrimoine	11
d. Faits marquants de l'année 2024.....	11
5. Indicateurs techniques du service	13
a. Taux de conformité des prélèvements microbiologiques – P101.....	13
b. Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques – P102.....	13
c. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du système – P103	14
d. Rendement du réseau de distribution – P104.....	15
e. Indice linéaire des volumes non comptés – P105	15
f. Indice linéaire de pertes – P106.....	16
g. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable – P107	17
h. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau – P108	17
i. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées – P151.....	18
j. Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements – P152	18
k. Taux de réclamations écrites – P155	18
6. Tarification et situation financière 2024.....	19
a. Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	19
b. Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ et facture type 120 m ³ – D102	20
c. Recettes d'exploitation du service en 2024	21
d. Investissements 2024 et leur financement	21
e. Indicateurs financiers du service.....	22
7. Perspectives 2025	23

1. L'essentiel de l'année 2024



9 093 HABITANTS DESSERVIS
3 948 ABONNES
570 000 M³ DISTRIBUES
CONSOMMATION MOYENNE
DE 139 L/HAB/J



185 PRELOCALISATEURS DE FUITES
48 KM RECHERCHE DE FUITES
22 FUITES REPARÉES
84% RENDEMENT



76 KM RESEAUX EAU POTABLE
1 CAPTAGE D'EAU
1 RESERVOIR
1 SURPRESSEUR
1 UNITE DE TRAITEMENT DES
PESTICIDES



CONFORMITÉ DE L'EAU :

- 100% SUR LES PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES
- 100% SUR LES PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES



400 INTERVENTIONS AUPRES DES ABONNES
8 INTERRUPTIONS DE SERVICE
NON PROGRAMMEES
14 RECLAMATIONS ECRITES



200 000 € HT DE TRAVAUX DE
RENOUVELLEMENT



2,71 € TTC / M³ POUR UNE FACTURE 120 M³
1,1 AN DE DUREE DESENDETTEMENT

2. Territoire et compétences

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les communes de Belleville et Saint-Jean d'Ardières ont créé la commune nouvelle de Belleville-en-Beaujolais, qui compte 13 767 habitants (INSEE 2022).

La compétence eau potable est :

- Exercée à l'échelle communale sur le territoire de la commune déléguée de Belleville et une partie de la commune déléguée de Saint-Jean d'Ardières (438 habitants).

Un contrat de délégation de service public (production, stockage, distribution, gestion des abonnés) attribué à VEOLIA au 1^{er} janvier 2017 couvre ce territoire jusqu'au 31 décembre 2034.

- Transférée au syndicat mixte des eaux de la vallée d'Ardières (SMEVA) sur l'autre partie de la commune déléguée de Saint-Jean d'Ardières, soit 4 504 habitants (cf. encadré ci-contre).

Doté de 0,2 ETP (technicien + encadrement), le service eau potable communal exerce en régie les missions suivantes :

- Suivi du contrat de DSP
- Suivi des études de maîtrise d'œuvre et des travaux de renouvellement ou extension.

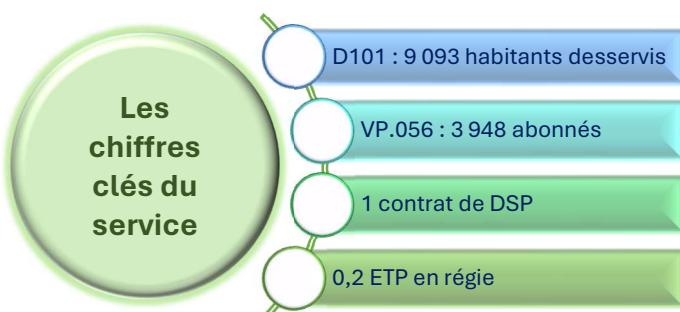
Syndicat mixte des eaux de la vallée d'Ardières

Le syndicat mixte des eaux de la Vallée d'Ardières (SMEVA) est compétent en eau potable depuis 1948. Il compte à ce jour 15 communes : Beaujeu, Cercié, Chênelette, Durette, Lantignié, Les Ardillats, Marchampt, Quincié-en-Beaujolais, Régnié, Saint-Didier-sur-Beaujeu, Saint-Lager, Belleville-en-Beaujolais, Taponas, Vernay, une partie de la commune de Villié-Morgon.

Le syndicat alimente quotidiennement 7 960 abonnés, soit environ 18 000 habitants et distribue plus d'un million de m³ d'eau par an.

Le SMEVA a délégué la gestion du service public d'eau potable (production, stockage, distribution, gestion abonnés) à SUEZ par contrat jusqu'au 31 décembre 2031. Il assure la gestion de :

- 1 champ captant sur la commune de Taponas,
- 1 champ captant sur la commune déléguée de Saint-Jean d'Ardières (non exploité car DUP non encore finalisée),
- 7 autres ressources complémentaires,
- 2 unités de traitement implantées sur les sites de captage de Taponas et de Saint-Jean d'Ardières,
- 22 réservoirs,
- 11 stations de pompage,
- 400km de réseau hors branchements,
- Environ 500 poteaux et bouches incendie.



Groupe de surpression de La Plume

3. Description du service

LES OUVRAGES

Le périmètre du service d'eau potable de la commune de Belleville-en-Beaujolais compte les ouvrages suivants :

- 1 champ captant identifié comme captage prioritaire « Grenelle » sur la commune déléguée de Saint-Jean d'Ardières. Le débit maximal est de 3 600 m³/j,
- 1 unité de traitement située au niveau du réservoir : filtres à charbon actif, neutralisation à la soude, électro-chloration, d'une capacité totale de 130 m³/h,
- 1 surpresseur (desservant la zone sud-ouest de Belleville), équipé de 6 pompes dont 2 pour les petits débits,
- 1 réservoir de 2* 2 500 m³,
- 55 km de réseau hors branchements,
- Environ 120 poteaux et bouches incendie.



Captage d'eau potable de Belleville-en-Beaujolais

Le système d'alimentation en eau potable est constitué d'un :

- Bas-service, desservi en gravitaire depuis le réservoir de la Plume : secteur ancien de Belleville,
- Haut-service, alimenté sous pression par le surpresseur de la Plume : secteur ouest de Belleville.

LES ECHANGES D'EAU EN GROS

Le service d'eau potable de Belleville-en-Beaujolais dispose d'une convention d'achat d'eau avec le SMEVA. Le point de vente principal se situe au lieu-dit Jasseron, nécessaire au secours de l'alimentation en eau potable du haut-service de la commune. Depuis août 2023, un 2nd point de vente a été mis en place rue Jean Carron, afin de secourir le bas service de Belleville-en-Beaujolais. Les 2 points d'échange sont réversibles, à savoir que Belleville-en-Beaujolais peut également secourir partiellement le SMEVA.

LE CONTRAT DE DSP

L'exploitation du service d'eau potable de Belleville a été confiée à VEOLIA EAU au 1^{er} janvier 2017, et ce pour une durée de 17 ans. Le contrat arrivera donc à échéance le 31 décembre 2034. Il inclut en particulier la construction d'une usine de traitement des pesticides. Les missions générales du délégataire dans le cadre de ce contrat sont :

1. Le droit exclusif pour le délégataire d'assurer auprès des usagers le service de distribution d'eau potable à l'intérieur du périmètre défini,
2. L'exploitation par le délégataire de la totalité des installations de production et de distribution d'eau potable ainsi que de leurs ouvrages annexes, dont la collectivité est propriétaire ou qui sont mis à sa disposition,
3. L'obligation pour le Délégataire, conformément à la réglementation en vigueur :
 - D'assurer la surveillance, le fonctionnement, l'entretien, la réparation et le contrôle des ouvrages de prise d'eau, de production d'eau, des canalisations, des branchements, des postes de pompage et des réservoirs,
 - De détecter et corriger les anomalies des réseaux, les dysfonctionnements localisés, ainsi que de vérifier l'état du réseau par tous les moyens appropriés,
 - L'obligation pour le délégataire de fournir à la collectivité les renseignements, conseils et assistance technique nécessaires à la maîtrise du service, aux projets de renouvellement, extension.

4. Activité du service en 2024

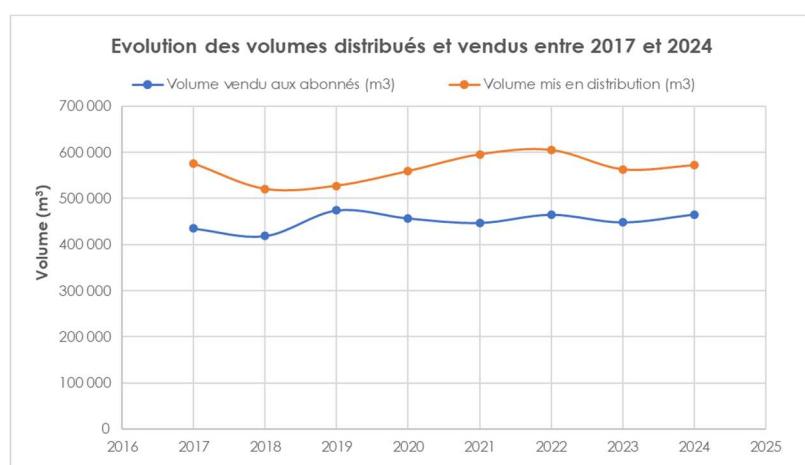
L'activité du service d'eau potable s'articule autour de 3 grandes missions :

a. Exploitation courante du système d'alimentation en eau potable

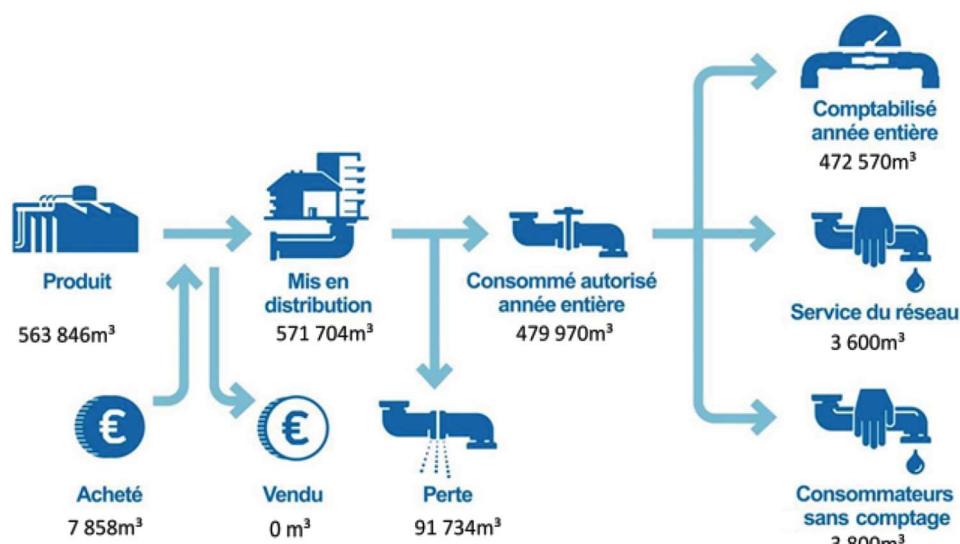
VOLUMES EN JEU

Les volumes vendus aux abonnés sont stables sur les 5 dernières années. Le volume vendu aux abonnés domestiques représente en moyenne 99% du volume total vendu.

En 2024, **465 363 m³** ont été facturés aux abonnés du service (+3,8% par rapport à 2023). La consommation moyenne domestique est estimée à **140 L/habitant/jour**, soit un peu inférieure à la moyenne nationale de 145 L/habitant/j (donnée 2023).



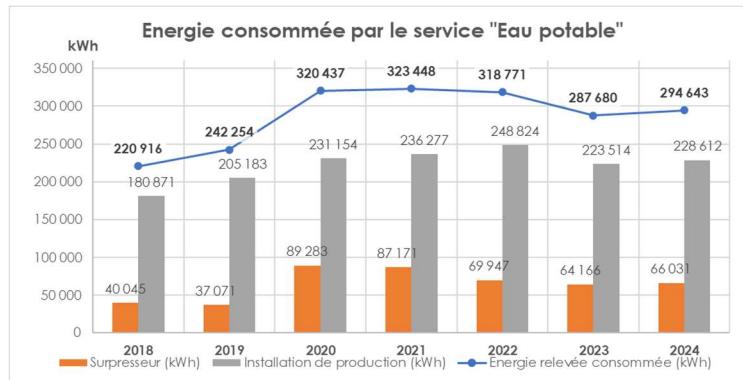
La balance des volumes 2024 est présentée ci-dessous. Sur les trois dernières années, les volumes achetés au SMEVA sont en augmentation du fait de la mise en service de l'usine de traitement des pesticides en avril 2021, puis des difficultés d'exploitations rencontrées sur le site. Le présent rapport revient sur ces éléments (voir paragraphe 4.c. Amélioration du patrimoine existant).



Désignation	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Volume produit (m ³)	526 615	558 655	592 011	603 464	560 659	563 846
Volume importé (m ³)	575	445	3 599	1 735	2 312	7 858
Volume exporté (m ³)	0	0	0	0	0	0
Volume mis en distribution (m ³)	527 190	559 100	595 610	605 199	562 971	571 704
Pertes (m ³)	63 160	91 275	94 516	88 733	82 136	91 734
Volume consommé autorisé (m ³)	464 030	467 825	501 094	516 466	480 835	479 970
Volume comptabilisé (m ³)	462 141	465 536	455 936	515 025	476 005	472 570
Volume consommateurs sans comptage (m ³)	1 120	1 120	1 120	1 120	1 120	3 800
Volume de service du réseau (m ³)	769	1 169	44 038	321	3 710	3 600

ENERGIE CONSOMMEE

Après une nette hausse de la consommation d'énergie du surpresseur observée en 2020, 2 pompes ont été remplacées en 2021 par des équipements de plus petite capacité afin, notamment, de s'adapter au besoin nocturne et d'améliorer l'efficience énergétique de l'installation. Cette modification a permis une réduction de la consommation estimée à 20% (comparaison entre la moyenne des consommations 2020/2021 et 2022/2023).



En 2024, la consommation énergétique de l'usine de traitement des pesticides (production) a légèrement augmenté par rapport à 2023 (+2,3%) notamment en lien avec la hausse des volumes traités (+0,6%).

En revanche, malgré la diminution des volumes délivrés par l'intermédiaire du surpresseur (-5,6%), la consommation énergétique de l'installation a augmenté de 2,9% en 2024. Un travail a été initié au dernier trimestre de cette année afin d'optimiser le fonctionnement du surpresseur et, in fine, réduire sa consommation énergétique. La consigne de régulation de pression et la pression de gonflage du ballon anti-bélier ont été ajustés. Ce travail se poursuivra en 2025.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	242 254	320 437	323 448	318 771	287 680	294 643	2,4%
Surpresseur (kWh)	37 071	89 283	87 171	69 947	64 166	66 031	2,9%
Volume pompé surpresseurs (m3)	89 365	108 277	115 365	119 549	108 655	102 576	-5,6%
Consommation spécifique (Wh/m3)	415	825	756	585	591	644	9,0%
Installation de production (kWh)	205 183	231 154	236 277	248 824	223 514	228 612	2,3%
Volume pompé production (m3)	526 615	558 655	592 011	635 453	560 659	563 846	0,6%
Consommation spécifique (Wh/m3)	390	414	399	392	399	405	1,7%

GESTION DU RESEAU ET RECHERCHE DE FUITES

Le réseau total d'eau potable mesure **76 km**, dont :

- 2,3 km d'adduction (entre le point de prélèvement et l'usine de production),
- 73,8 km de distribution dont :
 - o 56 km de canalisations
 - o 17,8 km de branchements

L'ensemble du réseau est tracé sous SIG et régulièrement mis à jour par VEOLIA.

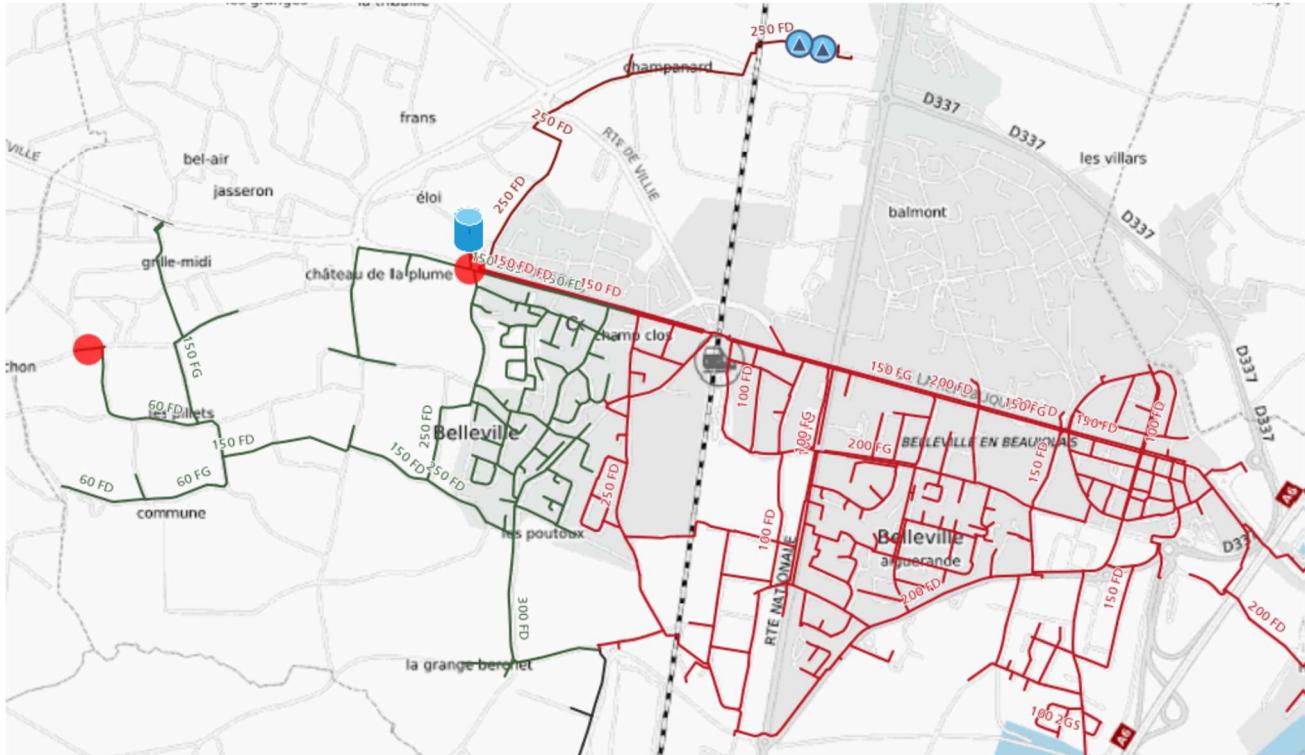
2 383 branchements (2 378 en 2023) sont recensés, ainsi que **4 231 compteurs** (4 169 en 2023), dont 3 950 actifs.

Le réseau bas service est équipé de **185** sondes Gütermann (prélocalisateurs) depuis 2020, pour améliorer la détection des fuites sur le secteur ancien de Belleville. En complément, VEOLIA a soumis **48,3 km de réseaux** à la recherche de fuites en 2024 (8,6 en 2023), soit **64 %** du linéaire de réseau total.

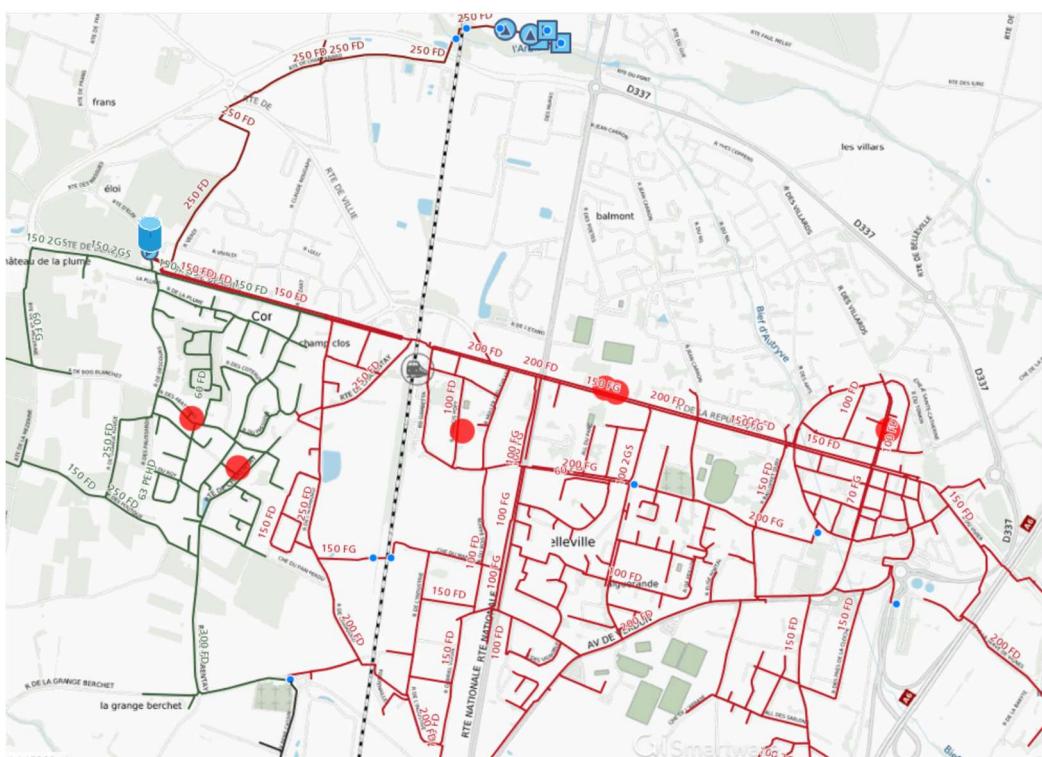
En 2024, le nombre de fuites identifiées et réparées se stabilise (22) suite à la nette diminution observée en 2023 (19).

Afin d'améliorer le suivi des volumes mis en distribution, une étude est en cours afin de déployer une télérelève sur la ZAC de Lybertec ainsi que sur les bâtiments communaux.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Recherche de fuites								
Linéaire soumis à recherches de fuites (km)	11,1	24,7	21,9	27,9	61,6	8,6	48,3	461,5%
Part du réseau soumis à recherche de fuite (%)	14,9%	33,0%	29,0%	37,4%	81,1%	11,3%	63,5%	461,6%
Nombre de fuites sur canalisations	9	4	8	10	5	5	2	-60,0%
Nombre de fuites par Km de canalisations	0,2	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,0	-70,0%
Nombre de fuites sur branchements	8	3	4	16	18	9	6	-33,3%
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,3	0,1	0,2	0,7	0,8	0,4	0,3	-25,0%
Nombre de fuites sur compteurs	10	12	6	11	21	5	14	180,0%
Nombre total de fuites identifiées	27	19	18	37	44	19	22	15,8%
Nombre de fuites réparées	27	19	18	37	44	19	22	15,8%



Cartographie des fuites sur canalisations (points rouges) - VEOLIA



Cartographie des fuites sur branchements (points rouges) - VEOLIA

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE ET PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Conformément à la réglementation, la qualité de l'eau distribuée est très surveillée. Au titre du contrôle sanitaire (ARS) et de l'autosurveillance réalisée par le délégataire, ont été analysés en 2024 :

- 284 paramètres microbiologiques,
- 1 828 paramètres physico-chimiques.

Sur l'ensemble de ces analyses, **aucun prélèvement non-conforme n'a été détecté**. Pour mémoire, la dernière non-conformité date de 2021 et est antérieure à la mise en service de l'unité de traitement.

En effet, en avril 2021, une unité de traitement des pesticides a été mise en route. Composée de filtres à charbon actif en grains, elle permet d'éliminer les pesticides et leurs métabolites présents dans l'eau brute. Les résultats des analyses effectuées après fonctionnement de l'unité de traitement démontrent son efficacité, puisque les taux de pesticides dans l'eau traitée sont nuls ou quasi (cf. graphique ci-contre).

En parallèle, dans le cadre de la classification par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse du captage de Saint-Jean-d'Ardières comme prioritaire vis-à-vis des pollutions diffuses, la Mairie conduit depuis de nombreuses années une politique d'animation auprès du monde agricole et viticole, en vue de réduire les intrants de pesticides dans la nappe du Pliocène. Cette animation est portée par le Syndicat mixte des rivières du Beaujolais (SMRB).

L'aire d'alimentation du captage s'établit sur 15 560 hectares, couvrant 16 communes. Le périmètre rapproché du captage s'étend sur 114 hectares. Il est principalement constitué de prairies et de grandes cultures.

Le bilan du précédent plan d'actions 2018-2021 conduit sur l'AAC, finalisé en mars 2022, a montré un engagement croissant des acteurs concernés sur le territoire, mais aussi la nécessité de poursuivre et d'intensifier les efforts pour impliquer davantage ou plus fortement les acteurs.

Le programme 2025-2028 reprendra les fondamentaux du précédent plan d'action, notamment la sensibilisation et l'accompagnement des particuliers comme exploitants agricoles dans les changements de pratiques. En outre, la collectivité développe actuellement une stratégie foncière visant à disposer d'outils pragmatiques permettant la protection accrue du captage : droit de préemption, baux ruraux, dispositifs « Obligations réelles environnementales »

b. Service délivré aux abonnés

VEOLIA gère entièrement la relation aux abonnés. Parmi les 3 948 abonnés, un seul est identifié comme « non-domestique », c'est-à-dire redevable direct à l'Agence de l'eau de la redevance pollution.

En 2024, le nombre d'interventions chez les abonnés poursuit sa diminution (422 interventions) :

Indicateurs de la relation consommateur	2019	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	390	493	690	928	685	422	-38,4%
Nombre annuel de demande d'abonnement	496	539	517	470	486	430	-11,5%
Taux de clients mensualisés	50,7%	53,4%	54,7%	56,6%	58,4%	59,4%	1,7%
Taux de mutation	14,3%	14,9%	13,9%	12,5%	12,7%	11,4%	-10,2%

Les abonnés ont subi 8 interruptions de service, dont l'événement du 30 juin 2024 (détaillé dans le paragraphe « d.Faits marquants de l'année 2024 »), sans information à minima 24h au préalable.

Annuellement, VEOLIA réalise une enquête de satisfaction auprès des consommateurs.

c. Amélioration du patrimoine

Afin d'améliorer le rendement et de pérenniser le patrimoine eau potable de la collectivité, la commune de Belleville-en-Beaujolais met en œuvre un programme de renouvellement ambitieux en lien avec :

- Le projet du centre urbain,
- Le schéma directeur d'eau potable Belleville-en-Beaujolais / SMEVA. L'étude est non finalisée à ce jour mais les canalisations nécessitant un renouvellement ont déjà été mises en évidence.

ETUDES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Les études de maîtrise d'œuvre évoquées ci-après, ont été initiées, poursuivies ou finalisées en 2024 :

- [Poursuite] Rues du centre-ville historique : rue Victor Hugo, rue de la Poste, rue du Tonkin, rue du Canon Braqué, rue de la République : amélioration du patrimoine et anticipation du projet urbain et de la modification du plan de circulation,
- [En cours] Route de la Mézerine
- [Finalisation] Tracé de la future déviation Sud-Est de Belleville-en-Beaujolais : en accompagnement du projet conduit par le Conseil départemental du Rhône,

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU PATRIMOINE EXISTANT

Dans le cadre de son contrat, VEOLIA a procédé aux renouvellements des équipements suivants :

- 90 compteurs abonnés, soit 2 % du parc,
- 1 branchement a fait l'objet d'un renouvellement.

En outre, en 2024, la collectivité a procédé aux travaux de renouvellement suivants :

Secteur concerné	Diamètre (mm)	Linéaire renouvelé (ml)
Les Sablons	Ø60	33
Secteur emprise déviation Sud-Est	Ø150	16
	Ø300	18
Route de la Croix Rouge	Ø60	247
	Ø150	2
Les Vadoux	Ø60	244
TOTAL		560

TRAVAUX NEUFS

Dans le cadre de son contrat, VEOLIA a réalisé 5 branchements neufs.

d. Faits marquants de l'année 2024

INCIDENT DU 30 JUIN 2024

Dans la matinée du dimanche 30 juin, une interruption complète de la distribution d'eau potable a eu lieu de 7h30 à 9h30. L'ouverture de la vanne d'achat d'eau en provenance du SMEVA a permis le secours total du système de 9h30 à 20h30 puis de 21h30 au 3/07 au matin.

Au cours de la semaine précédent cet incident, des orages ont généré un défaut de communication entre le champ captant et l'unité de traitement des pesticides. Ce défaut a déclenché le mode secours du fonctionnement de ces installations. Néanmoins, une seconde anomalie a entravé le fonctionnement de l'usine de traitement provoquant ainsi une interruption de service non programmée.

En outre, la remise en service du système a engendré des dégâts matériels sur des éléments de fontainerie du réservoir de la Plume. Les travaux nécessaires ont été réalisés en urgence et ont permis la remise en fonctionnement normal le 03/07.

Cet incident a fait l'objet d'un rapport dédié et a permis de consolider les moyens techniques et organisationnels nécessaires à la sécurisation de l'alimentation en eau potable de Belleville.

POURSUITE DU SCHEMA DIRECTEUR

En 2022, faisant suite à la convention signée entre les élus du SMEVA et de la commune de Belleville-en-Beaujolais, le marché lié à la réalisation du schéma directeur d'eau potable a pu être attribué. Les enjeux principaux de ce schéma sont la recherche de solutions d'interconnexions pour sécuriser l'alimentation en eau potable des deux collectivités, ainsi que la maîtrise des pertes en eau. Les phases 1, 2 et 3 de l'étude ont été initiées en 2023 comme suit :

- Phase 1 – Recueil des données, mise à jour de l'état des lieux, analyse des besoins et ressources, actuels et futurs – Deuxième semestre 2023,
- Phase 2 – Campagne de mesures et modélisation – Deuxième semestre 2023,
- Phase 3 – Diagnostics hydrauliques et sécurisation de l'AEP – Réalisation 2024/2025.

SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU

Les analyses réalisées en 2025 ont permis de mettre en évidence :

- les bonnes performances de traitement de la station,
- l'absence de PFAS (per- et polyfluoroalkylées) dont la limite de qualité est fixée à 0,1µg/L,
- du respect de la réglementation quant au seuil limite sur le métabolite Chlorothalonil R471811.

INDICATEURS REGLEMENTAIRES 2024

P101	• Taux de conformité des prélèvements microbiologiques : 100%
P102	• Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques : 100%
P103	• Indice de connaissance et de gestion patrimoniale : 115 points
P104	• Rendement du réseau de distribution : 84%
P105	• Indice linéaire des volumes non comptés : 4,84 m³/km/j
P106	• Indice linéaire des pertes en réseau : 4,48 m³/km/j
P107	• Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux potable : 1,09 %
P108	• Indice d'avancement de la protection de la ressource : 80 points
P151	• Taux d'interruptions de service non programmées : 2,07 pour 1000 abonnés
P152	• Taux de respect du délai maximal d'ouverture des compteurs pour les nouveaux abonnés : 100 %
P155	• Taux de réclamations : 3,62 pour 1000 abonnés

5. Indicateurs techniques du service

La liste des indicateurs réglementaires à produire annuellement dans le RPQS est établie et définie dans l'arrêté et le décret du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

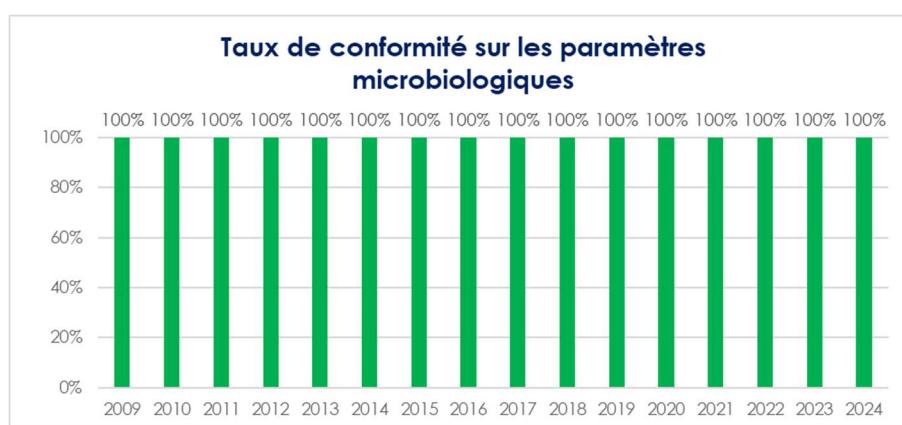
a. Taux de conformité des prélèvements microbiologiques – P101

DEFINITION

Nombre de prélèvements conformes sur les paramètres microbiologiques / Nombre de prélèvements total

VALEUR

En 2024, les prélèvements sont **100% conformes** sur les paramètres microbiologiques, et ce depuis 2009.



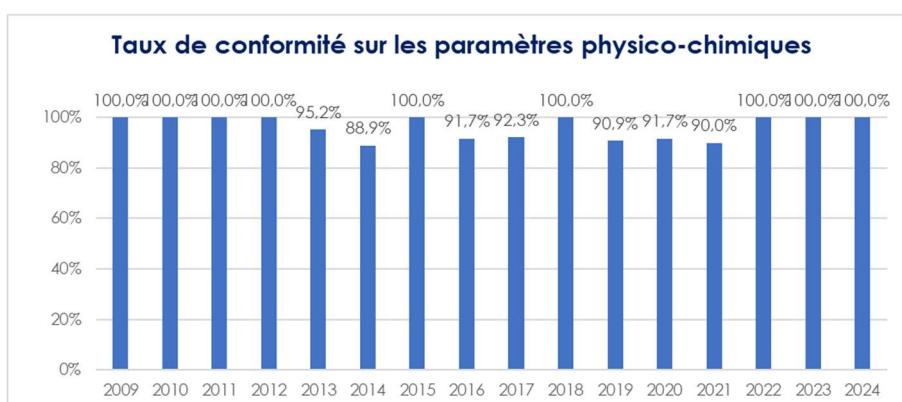
b. Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques – P102

DEFINITION

Nombre de prélèvements conformes sur les paramètres physico-chimiques / Nombre de prélèvements total

VALEUR

En 2024, le taux de conformité de **100%**. Pour mémoire, au cours de l'exercice 2021, 1 prélèvement réalisé par l'ARS (Agence régionale de santé) s'était avéré non conforme sur un pesticide (dichlorobenzamide) et avait, en conséquence, impacté le taux de conformité. Ce dépassement était survenu avant mise en service de l'unité de traitement.



c. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du système – P103

DEFINITION

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier le niveau de connaissance du réseau, de ses équipements et des branchements, ainsi que l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle.

VALEUR

L'indice de mise en œuvre du service est de **115 points**, sur 120 points maximum, depuis 2018. Seule la modélisation des réseaux n'a pas encore été réalisée. Elle le sera dans le cadre du schéma directeur.

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGP
Partie A : Plan des réseaux (15 points)			
Code VP	VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10
	VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
Code VP	VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	-
	VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.	100%
	VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres	-
(VP238, VP239, VP240)		Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	15
	VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15
Total Parties A et B :		45	45
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
Code VP	VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10
	VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10
	VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10
	VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10
	VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10
	VP.247	Localisation des autres interventions	10
	VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10
	VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5
Total Partie C :		75	70
Total Parties A+B+C :		120	115

d. Rendement du réseau de distribution – P104

DEFINITION

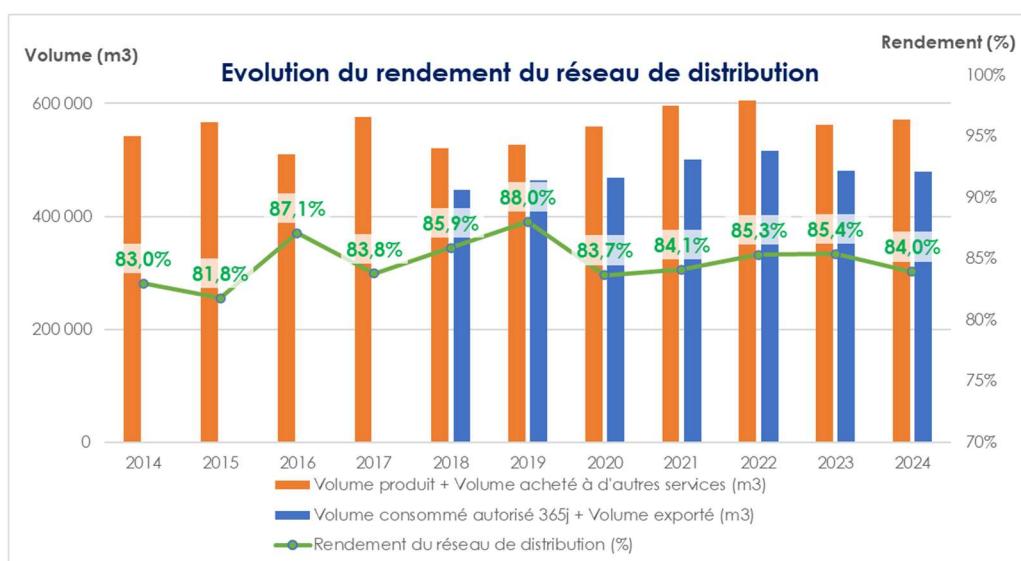
Volume consommé autorisé + Volume exporté / Volume produit + Volume importé

VALEUR

En 2024, le rendement de réseau s'élève à **84%**, en légère diminution stable par rapport à 2023 (85,4%), et proche du rendement moyen sur les 5 dernières années de 84,5%. Il respecte la valeur seuil fixée par le Grenelle 2, soit $65 + 0,2 \times ILC = 70\%$, avec $ILC = Indice\ linéaire\ de\ consommation\ (m^3/km/j) = volume\ consommé\ autorisé\ / linéaire\ de\ réseau\ / 365$.

VEOLIA dispose par ailleurs d'un engagement contractuel sur le rendement, de **86%** en moyenne pour 2023-2024. Le rendement moyen sur les 2 années est de **84,7%** : il ne respecte pas l'engagement contractuel, même si sa valeur reste satisfaisante.

A titre d'information, le rendement de réseau moyen observé à l'échelle nationale est de 83,3% au 1^{er} janvier 2023 (moyenne nationale de l'indicateur SISPEA P104.3).



e. Indice linéaire des volumes non comptés – P105

DEFINITION

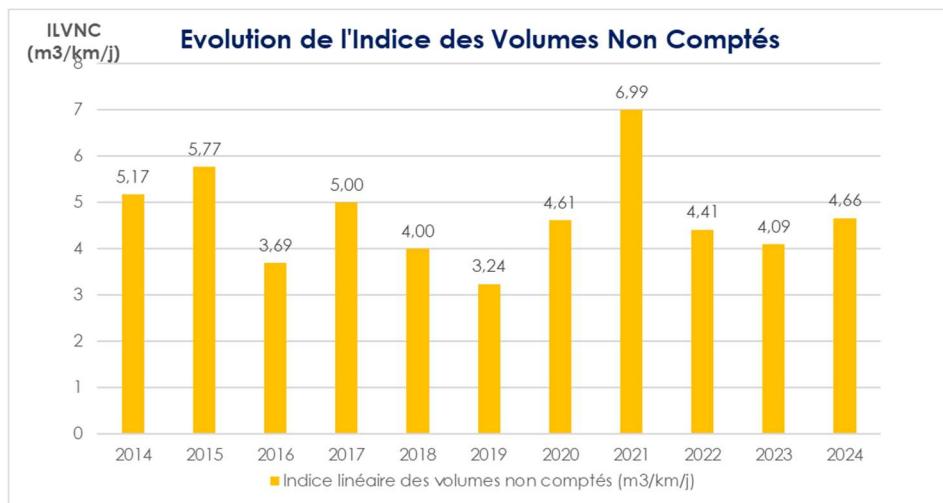
(Volume mis en distribution – volume comptabilisé) / linéaire de réseau / 365.

Basé sur des données mesurées (et non estimées), cet indicateur est particulièrement fiable pour mesurer la performance du réseau. Sa valeur tient néanmoins compte des consommations sans comptage (fontaines, bornes incendie, etc.) et des volumes de service du réseau (purges, lavage de réservoirs, etc.), qui ne reflètent pas la performance opérationnelle du réseau en tant que telle (i.e. taux de fuites).

VALEUR

En 2024, l'ILVNC s'élève à **4,66 m³/km/j**.

Pour mémoire, la forte augmentation constatée en 2021 (6,99 m³/km/j) est imputable à la mise en service de l'unité de traitement des pesticides ayant nécessité un important volume d'eaux de lavage. En soustrayant ce volume, l'ILVNC₂₀₂₁ aurait été de 4,8 m³/km/j. Sur les 5 dernières années, l'ILVNC est stable (ILVNC₂₀₂₀₋₂₀₂₄ = 4,9 m³/km/j).



VEOLIA dispose également d'un engagement contractuel sur l'ILVNC, de 3,2 m³/km/j en moyenne pour 2023-2024. Cet engagement n'est pas respecté, avec un ILVNC moyen sur 2 ans, de 4,38 m³/km/j.

f. Indice linéaire de pertes – P106

DEFINITION

(Volume mise en distribution – volume consommé autorisé) / linéaire de réseau / 365.

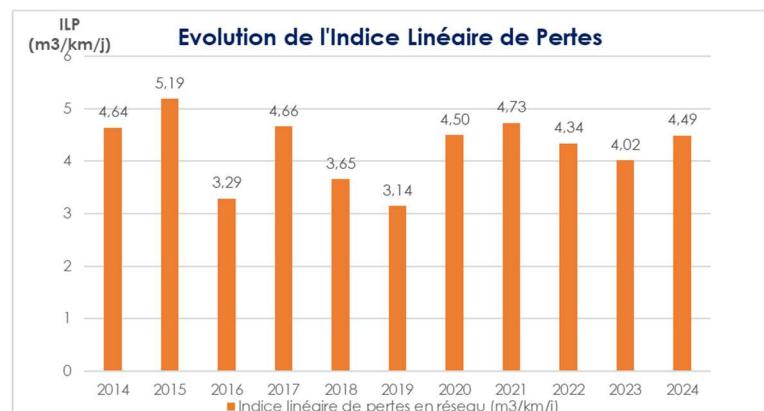
Basé sur des données estimées que sont les volumes sans comptage et les volumes de service du réseau, l'indice linéaire de pertes est moins fiable que l'indice de volumes non comptés. Il retranscrit cependant exactement le taux de fuites du réseau de distribution.

VALEUR

En 2024, l'ILP s'élève à **4,49 m³/km/j**, en augmentation par rapport à 2023 (4,02 m³/km/j).

Avec un indice linéaire de consommation (ILC) de 23,5 m³/km/j, le service public d'eau potable est catégorisé comme semi-urbain. Aussi, l'ILP calculé est jugé « acceptable », au regard des seuils communément admis par les experts nationaux de l'eau potable.

VEOLIA doit intensifier ses recherches de fuites afin de réduire encore les volumes perdus.



Indice Linéaire de Consommation (m ³ /km/j)	ILC < 10	10 < ILC < 30	ILC > 30
Catégorie de réseau	Rural	Semi-urbain	Urbain
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1,5 < ILP < 2,5	3 < ILP < 5	7 < ILP < 10
Médiocre	2,5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 15
Mauvais	ILP > 4	ILP < 8	ILP > 15

g. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable – P107

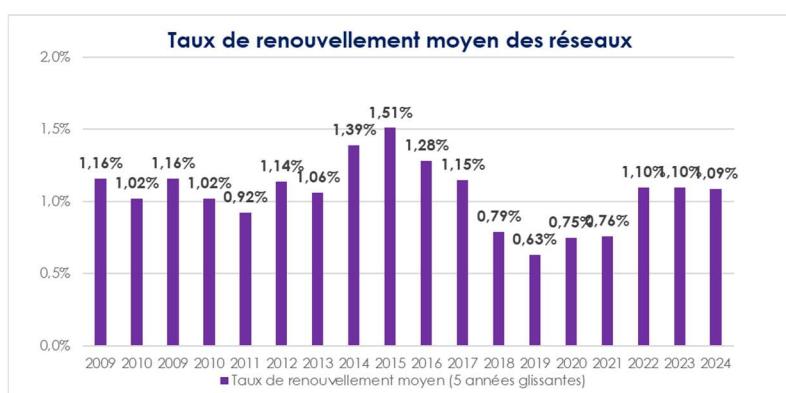
DEFINITION

Linéaire renouvelé cumulé sur les 5 dernières années / 5* Linéaire total de réseau de distribution.

VALEUR

En 2024, 560 ml de canalisation ont été renouvelés (0 Km en 2023). Il est prévu pour 2025 de renouveler près d'un kilomètre de canalisations (cf. détail au chapitre 7. Perspectives 2025).

	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Canalisations						
Longueur totale du réseau (km)	75,4	74,6	76,0	76,0	76,0	0,0%
Longueur d'adduction (m)	2,26	2,26	2,26	2,3	2,3	0,0%
Longueur de distribution (m)	73,17	72,38	73,71	73,8	73,8	0,0%
donc canalisations	55,56	54,75	56,02	56,0	56,0	0,0%
donc branchements	17,61	17,63	17,70	17,8	17,8	0,2%
Renouvellement Réseaux (gestion collectivité)						
Linéaire de réseau renouvelé (km)	1,255	0	1,285	0	0,5	-
Taux de renouvellement annuel réseau	2,3%	0,0%	2,3%	0,0%	0,9%	-
Taux de renouvellement moyen (5 années glissantes)	0,75%	0,76%	1,10%	1,10%	1,09%	-1,1%



Le taux moyen de renouvellement sur les 5 dernières années est de **1,09 %** en 2024.

Pour information, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,83% à l'échelle nationale au 1^{er} janvier 2023 (moyenne nationale de l'indicateur SISPEA P107.2).

h. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau – P108

DEFINITION

L'indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 100, le degré d'avancement de la protection des captages dans la procédure réglementaire de mise en place des périmètres de protection.



Parcelles du périmètre rapproché

Barème	Valeur de l'indice en %
Aucune action	0
Etudes environnementale et hydrogéologique en cours	20
Avis de l'hydrogéologue rendu	40
Dossier déposé en préfecture	50
Arrêté préfectoral	60
Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)	80
Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.	100

VALEUR

En 2024, comme depuis 2013, l'indicateur est de 80% : l'arrêté préfectoral a été pris et mis en œuvre, les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée sont délimités et les mesures ad hoc appliquées.

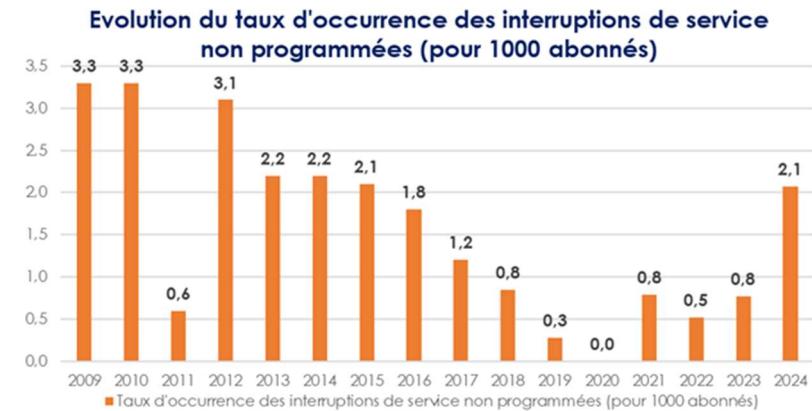
i. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées – P151

DEFINITION

Nombre d'interruptions de service pour lesquelles les abonnés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1 000 abonnés.

VALEUR

En 2024, les abonnés ont subi **8 interruptions de service non programmées** (3 en 2023), soit un taux de **2,1 pour 1 000 abonnés**.



j. Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements – P152

DEFINITION

Nombre d'ouverture de branchements pour les nouveaux abonnés réalisées dans le délai défini dans le règlement du service / Nombre total d'ouverture de branchements.

VALEUR

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés est fixé à 1 jour dans le règlement de service (D151). En 2024, ce délai a été **parfaitement respecté**, comme les années précédentes.

k. Taux de réclamations écrites – P155

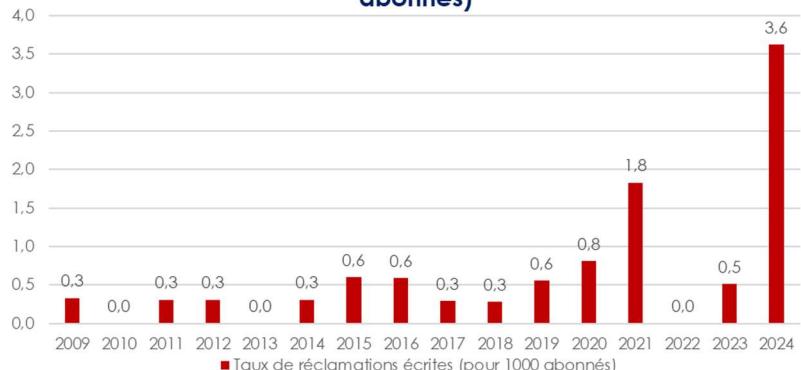
DEFINITION

Nombre de réclamations écrites reçues par le service (hors niveau de tarification), ramené à 1 000 abonnés.

VALEUR

En 2024, 14 réclamations écrites ont été reçues par le délégataire, soit un taux de **3,62 pour 1000 abonnés** (0,5 pour 1000 abonnés en 2023).

Evolution du taux de réclamations écrites (pour 1000 abonnés)



6. Tarification et situation financière 2024

a. Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025

INFORMATIONS FINANCIERES CLES 2024

D102	Prix pour une consommation annuelle de 120 m ³ : 2,71 €TTC/m³ <i>Prix incluant la part délégataire, la part communale, les redevances et les taxes.</i>
DC.195	Montant financier des travaux et des études engagés : 201 865 €HT
-	Recettes issues de l'exploitation du service : 600 000 € <i>Ces recettes permettant de couvrir les dépenses de fonctionnement, les études et les travaux.</i>
P153	Durée d'extinction de la dette : 1,1 jour

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024 et 2025 sont les suivants.

Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier	2023	2024	2025
Part délégataire			
Part fixe – Abonnement (€ HT)	36,67	39,37	37,90
Part variable – Consommation (€HT/m ³)	0,7199	0,7728	0,7442
Part communale			
Part fixe – Abonnement (€ HT)	6,00	6,00	6,00
Part variable – Consommation (€HT/m ³)	0,93	0,94	0,95
Agence de l'eau			
Préservation des ressources en eau (€HT/m ³)	0,058	0,0605	0,0665
Lutte contre la pollution (€HT/m ³)	0,28	0,29	-
Redevance sur la consommation d'eau potable (€HT/m ³)	-	-	0,43
Performance des réseaux d'eau potable (€HT/m ³)	-	-	0,01
Taxe			
TVA	5,5%	5,5%	5,5%
Cout au m³ sur la base d'une consommation de 120m³/an (€TTC/m³)	2,47	2,58	2,71

Réforme des redevances de l'Agence de l'eau

Depuis plusieurs années, un projet de réforme des redevances, porté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, vise à renforcer et rendre plus visible le principe "pollueur-payeur" et le principe "préleveur-payeur" pour les différents types d'usagers : collectivités/abonnés aux réseaux publics d'eau potable ou d'assainissement, industriels, agriculteurs. Tous les redevables sont donc concernés par cette réforme.

Le 29 décembre 2023, les principes de la réforme ont été adoptés dans la loi de finances pour 2024 et le volet réglementaire a été publié dans le courant de l'été 2024.

Concrètement, à compter du 1^{er} janvier 2025, la redevance « Lutte contre la pollution » est supprimée au profit d'une redevance « Consommation d'eau potable » et d'une redevance « performance des réseaux d'eau potable ».

Redevance sur la consommation d'eau potable

Tous les abonnés au service d'eau potable seront assujettis à la redevance sur la consommation d'eau potable sur les factures émises à partir de 2025, sans plafonnement de l'assiette. C'est-à-dire, les particuliers, les professionnels notamment les industriels et assimilés domestiques.

L'assiette de la redevance est le volume d'eau facturé à la personne abonnée au réseau d'eau potable.

Le taux qui s'applique au volume d'eau consommé soumis à cette redevance est celui en vigueur à la date d'émission de la facturation, quelle que soit la période de consommation. Il est fixé par le conseil d'administration de l'agence de l'eau, après avis conformes des comités de bassin Rhône-Méditerranée et Corse.

Pour l'exercice 2025, le taux de cette redevance est fixé à 0,43 €HT/m³.

Redevance pour performance des réseaux d'eau potable

Toutes les communes ou leurs établissements publics compétents en matière de distribution d'eau potable seront assujettis à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable.

Cette redevance constituera des charges pour les collectivités compétentes. Le législateur a prévu que leur contre-valeur puisse être répercutée selon les modalités fixées par décret, sur les factures émises à partir du 1^{er} janvier 2025.

Le montant de cette redevance est calculé comme suit :

Taux de la redevance voté par le comité de bassin RMC (€HT) x coefficient de modulation « performance »
Soit, pour l'année 2025 : 0,05 €HT/m³ x 0,2 = 0,009 €HT/m³

b. Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ et facture type 120 m³ – D102

Pour une consommation annuelle de 120 m³, un usager paie une facture de **324,92 € TTC** au titre de l'alimentation en eau potable sur la commune déléguée de Belleville, soit un prix de **2,71 € TTC / m³** (D102).

A titre d'information, sur la commune déléguée de Saint-Jean-d'Ardières, un usager paie une facture de 570,91 € TTC au titre de l'alimentation en eau potable, soit un prix de 4,76 €/m³.

D'après l'observatoire national sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement, le prix moyen pour des services de taille identique (entre 3500 et 10 000 habitants desservis) au 1^{er} janvier 2023 est de 2,53 € TTC /m³ (dernière année de donnée disponible, donnée calculée sur 1011 services d'eau potable couvrant 5,2 millions d'habitants).

Le prix du service doit être mis en regard des performances atteintes et du niveau de service délivré aux usagers.

Sur la commune de Belleville-en-Beaujolais, le système d'alimentation en eau potable fait l'objet d'une surveillance et d'une maintenance accrue, pour garantir la durabilité des ouvrages, limiter les pertes en eau et minimiser la gêne aux usagers.

Enfin, le service engage des études et moyens importants pour améliorer la connaissance et la gestion de son patrimoine, cibler les travaux sur les secteurs les plus critiques, prendre en compte les impacts du changement climatique et améliorer la qualité de l'eau distribuée.

Décomposition de la facture 120 m ³	Quantité	Au 01/01/2024		Au 01/01/2025	
		Prix unitaire	Montant (€)	Prix unitaire	Montant (€)
Délégataire VEOLIA			132,106		127,20
Part fixe (abonnement)	1	39,37	39,37	37,9	37,90
Part variable (consommation)	120	0,7728	92,736	0,7442	89,30
Commune de Belleville-en-Beaujolais			118,80		120,00
Part fixe (abonnement)	1	6,00	6,00	6,00	6,00
Part variable (consommation)	120	0,94	112,80	0,95	114,00
Taxes et redevances			58,17		77,72
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau RMC)	120	0,0605	7,26	0,0665	7,98
Lutte contre la pollution domestique (Agence de l'eau RMC)	120	0,29	34,8	-	-
Redevance sur la consommation d'eau potable (Agence de l'eau RMC)	120	-	-	0,43	51,60
Redevance Performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'eau RMC)	120	-	-	0,01	1,20
TVA (5,5%)			16,11		16,94
TOTAL (€ TTC)			309,08		324,92
Prix (€ TTC /m³) pour une consommation type de 120 m³			2,58		2,71

c. Recettes d'exploitation du service en 2024

S'agissant de l'alimentation en eau potable (périmètre non transféré au SMEVA), les recettes du service s'élèvent à **440 993 €** en 2024 et se décomposent ainsi :

	Montant 2021	Montant 2022	Montant 2023	Montant 2024
Facturation du service eau potable aux abonnés (€)	433 900	429 325	516 405	440 992
Autres prestations (€)	0	0	0	1
TOTAL (€)	433 900	429 325	516 405	440 993

d. Investissements 2024 et leur financement

MONTANT DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES

Les montants mandatés sur la section d'investissement incluent les études de maîtrise d'œuvre qui sont suivis de travaux, ainsi que les travaux en eux-mêmes :

	2022	2023	2024	Moyenne sur 3 ans
Montant réel mandaté en section d'investissement (€)	289 753	65 840	201 865	185 786

En 2024, la collectivité a perçu une subvention de 10 000 € de la part de l'agence de l'eau au titre de l'animation pour protection du captage prioritaire de Belleville situé à Saint-Jean-d'Ardières.

ETAT DE LA DETTE

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2024 pour le service eau potable.

L'état de la dette est le suivant :

	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31/12 (€)	624 695	532 866	449 788	383 887
<i>Montant remboursé en capital au cours de l'année (€)</i>	97 070	91 829	83 078	65 901
<i>Montant remboursé en intérêt au cours de l'année (€)</i>	11 886	9 507	7 358	5 568
Montant total remboursé au cours de l'année (€)	108 956	101 336	90 436	71 469

AMORTISSEMENTS

L'état des amortissements est le suivant :

	2021	2022	2023	2024
Montant des amortissements (€)	148 735	149 829	154 132	154 167

e. Indicateurs financiers du service

DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE – P153

La durée d'extinction de la dette se calcule comme le rapport entre l'encours de la dette au 31/12 et l'épargne brute, à savoir les recettes réelles d'exploitation diminuées des dépenses réelles d'exploitation. Le service est très faiblement endetté :

	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31/12 (€)	624 695	532 866	449 788	383 887
Epargne brute annuelle (€)	425 177	365 461	433 745	339 659
Durée d'extinction de la dette en année	1,5	1,5	1,0	1,1

TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU POTABLE – P154

Le taux d'impayés au 31/12/2024 sur les factures émises en 2023 s'élève à **2,24%**, en augmentation par rapport à l'exercice précédent (1,5%).

MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENTS A DES FONDS DE SOLIDARITE – P109

En 2024, **411 €** (813 € en 2023) ont fait l'objet d'abandons de créance au profit d'usagers en difficulté.

7. Perspectives 2025

Le service eau potable de la mairie de Belleville-en-Beaujolais a programmé les travaux suivants pour 2025 :

	Descriptif des travaux	Montant estimatif (€ HT)
Rue Victor Hugo	Suppression d'une vieille canalisation d'eau potable DN70. Renouvellement de la seconde canalisation DN200/150 sur 245 mL et reprise de tous les branchements sur cette dernière.	315 000
Secteur Mézerine	Renouvellement des canalisations suivantes Route de la Mézerine : - Ø60 datant de 1962 en fonte grise sur 320ml ; - Ø60 datant de 1960 en fonte grise sur 120ml - Ø40 datant de 1962 en PVC sur 75ml ;	225 000
Rue de Balmont	Renouvellement d'une conduite Ø60 en fonte grise sur 54 ml par une fonte ductile.	38 000
Rue Paulin Bussière	Suppression d'une canalisation en fonte grise et reprise des 7 branchements sur une fonte ductile existante.	20 000
Secteur Sablons	Renouvellement d'une canalisation Ø60 fonte ductile par une conduite en Ø100 sur 60ml pour défense incendie.	38 000
Impasse des Jardins	Extension du réseau d'une cinquantaine de mètres par une canalisation Ø40 en PEHD.	Charge abonnés
Pain Perdu	Renouvellement d'une canalisation Ø100 sur 70ml par un PE Ø40.	20 000
Rue de la Poste (2026)	Suppression d'une vieille canalisation d'eau potable DN100. Renouvellement de la seconde canalisation en DN150 et reprise de tous les branchements sur cette dernière.	350 000
TOTAL	995 mL	1 006 000 € HT

SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE

En groupement de commande avec le SMEVA (mandataire), le marché concernant le schéma directeur d'eau potable de Belleville-en-Beaujolais a été lancé fin 2022. Cette étude permettra notamment d'anticiper les conséquences du changement climatique, et ainsi d'élaborer le plan d'actions nécessaires à la sécurisation quantitative et qualitative de l'alimentation en eau potable des 2 collectivités.

Comme évoqué précédemment, les phases 1, 2 et 3 de l'étude ont été mises en œuvre comme suit :

- Phase 1 – Recueil des données, mise à jour de l'état des lieux, analyse des besoins et ressources, actuels et futurs – Deuxième semestre 2023,
- Phase 2 – Campagne de mesures et modélisation – Deuxième semestre 2023,
- Phase 3 – Diagnostics hydrauliques et sécurisation de l'AEP – Fin 2023,
- Phases 4 et 5 – Programme de travaux – Première proposition fin 2024.

La réception de ces phases est prévue pour 2025.